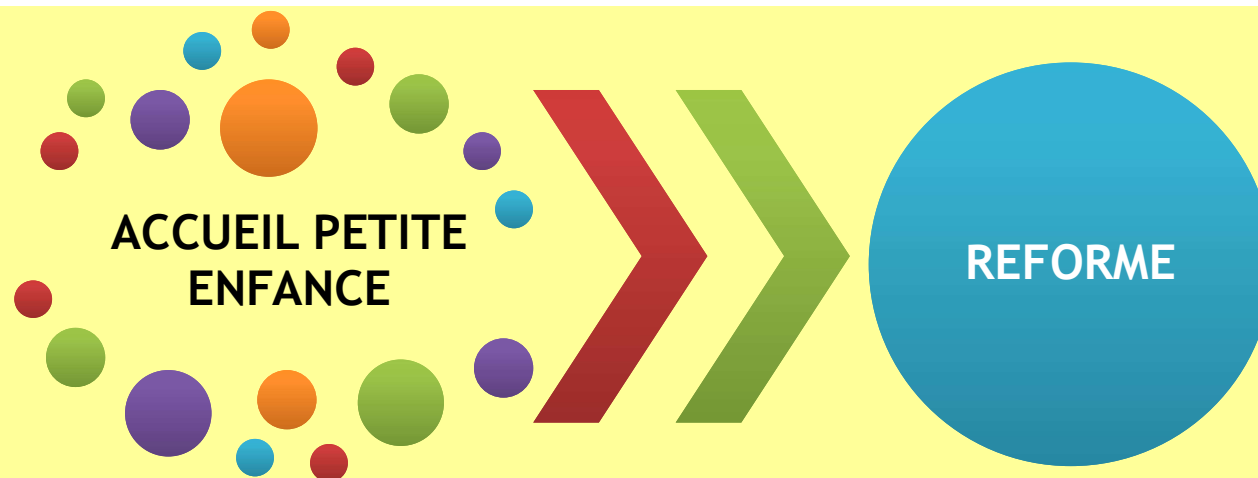




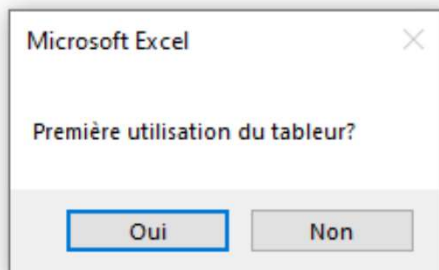
Transformation des milieux d'accueil première phase 2019-2022 :
séance de présentation de l'outil à destination des pouvoirs
organisateurs pour les maisons d'enfants

Remarques

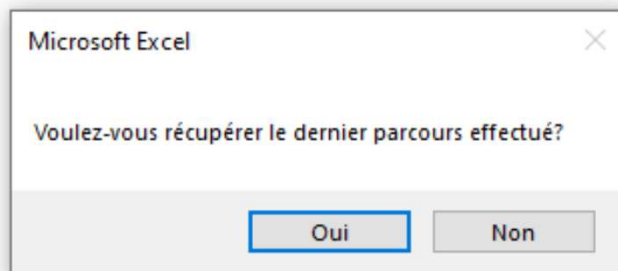
- Uniquement compatible avec Excel;
 - - Pas compatible avec les programmes tournant sur Apple;
 - Pas compatible avec Open Office.
 - - Télécharger une version d'essai gratuite d'Excel valable un mois sur le site de Microsoft;
- Activer les Macros et contenus



Ouverture du Classeur



→ Création d'un répertoire
« BUTTERFLY » dans vos
documents.



→ Permet de récupérer un
parcours de transformation





Outil adressé aux PO

Son objectif est de vous aider à déterminer l'affectation des moyens qui seront octroyés dans le cadre de la transformation des milieux d'accueil. En vous permettant notamment de réaliser différentes simulations intégrant le calcul des forfaits ONE. L'outil est composé de 6 volets :

1. Les données administratives actuelles du milieu d'accueil et son modèle de destination
2. Les données du cadastre actuel
3. Le parcours du personnel PMS/de direction
4. Le parcours du personnel d'accueil des enfants
5. Le calcul des subsides
6. Le contrat programme à nous renvoyer à l'adresse suivante : butterfly@one.be

Les calculs effectués par le simulateur vous permettent d'obtenir une estimation des forfaits auxquels vous pourrez prétendre durant le processus de transformation. Des différences peuvent cependant exister avec les forfaits qui seront effectivement perçus.

Lorsque vous aurez arrêté vos choix dans l'affectation des moyens octroyés dans le cadre de la réforme, vous pourrez générer automatiquement un fichier PDF qui reprendra en détail votre modèle final de destination et l'affectation des moyens que vous aurez choisi. Ce document constitue votre « contrat programme » de transformation, qu'il faudra renvoyer à l'ONE à l'adresse suivante : butterfly@one.be

SORTIR



Données actuelles d'identification du MA

UserForm1

Page1 | Page2 |

 **Introduisez ici vos données d'identification :**

N° de matricule :	668403312	Bénéficiez-vous d'un subside Ex-FSE ? :	NON	Liste déroulante	
Type de Milieu d'accueil :	Halte Garderie	Bénéficiez-vous d'un subside Ex-FESC ? :	NON		
Dénomination :	L'île aux enfants	Bénéficiez-vous d'un subside Halte Garderie ? :	NON		
Capacité initiale :	21	Région :	Hainaut	Secteur :	Libre
Dont nb de places ACTIRIS :	0	PFP Moyenne ? :	14,54	Nbr Présences annuelles enfants ? :	3000
Dont nb de places EX FSE :	0	Bénéficiez-vous de PRC POUR Les puéricultrices qualifiées équivalent à une crèche ? :	OUI		
Dont nb de places autorisées mais non subventionnées :	0	Pouvez-vous augmenter de places afin d'atteindre le multiple de 7 supérieur sans infra ? :	NON		
		Fusion de deux MA ? :	NON		

- Places Actiris : places financées par Actiris et non subventionnées par l'ONE;
- Places EX-FSE : places financées par l'ancien subside FSE repris par l'ONE. Subside versé à part du subside habituel 0-3 ans
- Places autorisées mais non subventionnées : qui n'ont pas été autorisées lors d'une programmation → non subventionnées.



**Introduisez ici vos données d'identification :**

N° de matricule : 668403312

Type de Milieu d'accueil : Halte Garderie

Dénomination : L'île aux enfants

Capacité initiale : 21

Dont nb de places ACTIRIS : 0

Dont nb de places EX FSE : 0

Dont nb de places autorisées mais non subventionnées : 0

Bénéficiez-vous d'un subside Ex-FSE ? : NON

Bénéficiez-vous d'un subside Ex-FESC : NON

Bénéficiez-vous d'un subside Halte Garderie ? : NON

Région :

PEP Moyenne ? : 14,54

Nbr Présences annuelles enfants ? : 3000

Bénéficiez-vous de PRC POUR Les puéricultrices qualifiées équivalent à une crèche ? : OUI

Pouvez-vous augmenter de places afin d'atteindre le multiple de 7 supérieur sans infra ? : NON

Fusion de deux MA ? : NON

Secteur : Libre

Passez à l'étape suivante

Choisissez votre modèle de destination :

MODELE DE DESTINATION

ATTENTION

 Veuillez compléter les cellules en rouge!

OK

Tous les champs doivent être complétés
pour passer à l'étape suivante



Choix du Modèle de destination



Avertissements lors du choix de votre modèle de destination.

Choisissez votre modèle de destination :

MODELE DE DESTINATION Accessibilité niv. 2

- Accessibilité niv. 2
- Accessibilité niv. 3 sociale
- Accessibilité niv. 3 flexible
- Accessibilité niv. 3 sociale et flexible

Conditions d'accessibilité

essibilité ne seront d'a

modèle final.

Microsoft Excel

Attention, le modèle de destination pour ce MA peut être aussi le niveau 3. voulez-vous choisir ce niveau ?

Oui Non

Choisissez votre modèle de destination :

MODELE DE DESTINATION Accessibilité niv. 3 sociale

- Accessibilité niv. 2
- Accessibilité niv. 3 sociale
- Accessibilité niv. 3 flexible
- Accessibilité niv. 3 sociale et flexible

Conditions d'accessibilité

essibilité ne seront d'a

modèle final.

Fusion de deux MA ?

ATTENTION

Attention, le modèle de destination pour ce MA ne peut être que le niveau 2. Correction effectuée

OK



Choisissez votre modèle de destination :

MODELE DE DESTINATION	Accessibilité niv. 3 sociale et flexible
	14 enfants et 15 heures par semaine

Conditions d'accessibilité **Attention : ces conditions d'accessibilité ne seront d'application que lorsque vous aurez atteint votre modèle final.**

Conditions liées aux subsides accessibilité niveau 3 sociale et flexible :

- Le pouvoir organisateur doit être autorisé pour la crèche concernée et respecter les conditions au maintien de son autorisation ;
 - La crèche doit offrir un accueil d'au moins 11h30 par jour à fixer entre 06h et 19h, du lundi au vendredi et durant au minimum 220 jours par an ;
 - La participation financière des parents doit être calculée sur base du barème fixé par le Gouvernement et dans le respect des dispositions figurant au chapitre II du Titre IV de l'arrêté ;
 - Être ouvert à l'accueil d'enfants en situation de handicap (sauf dérogation octroyée par l'Office) ;
 - Accorder une priorité à l'admission portant sur 60 à 80% de la capacité autorisée pour répondre à des besoins spécifiques, à savoir :
 - o Accueil de fratries
 - o Accueil d'enfants dans le cadre d'un processus d'adoption ;
 - o Accueil d'enfants en situation de handicap
 - o Accueil d'urgence dans le cadre de mesures de prévention ou de protection de l'enfant
 - o Accueil d'enfants dont les parents sont en situation de vulnérabilité socio-économique
 - o Autre besoin spécifique lié à la situation socio-économique de l'enfant moyennant l'accord préalable de l'Office ;
 - Accueillir, à titre exceptionnel et sur demande de l'Office, au maximum un enfant supplémentaire au-delà de la capacité autorisée pour les crèches d'une capacité égale ou inférieure à 35 places et au maximum deux enfants supplémentaires au-delà de la capacité autorisée pour les crèches de plus de 35 places.
- Horaires flexibles :
- Ouvrir au minimum 15 heures hebdomadaires en plus des 11h30 le matin avant 7h00 et le soir après 18h00, et éventuellement le weekend



Adaptation des conditions d'accessibilité selon le modèle de destination final choisi.
Attention : ne sont d'application que lorsque vous aurez atteint votre modèle final.



ETP Subventionnés par l'ONE

UserForm1

Page1 Page2

EQUIVALENTS TEMPS-PLEIN (ETP) SUBVENTIONNES ONE

SITUATION ACTUELLE				SITUATION MODELE DE TRANSITION				Capacité de destination	SITUATION MODELE DE DESTINATION : Accessibilité niv. 2		
Infirmier	A.S.	Total encadrement	Puériculture			Total PMS	Puériculture		Direction	P.M.S.	Puériculture
0	0	0	0	0,5	0,25	0,75	3	21	Subside de base	Subside Accessibilité	Subside Accessibilité
									0,5	0,5	4,5
						Total encadrement PMS		Total encadrement PUER.			
						1		4,5			

Le modèle de destination octroie donc 0,25 ETP d'encadrement et 1,5 ETP de puéricultrice en plus que le modèle de transition

Passez à l'étape suivante

TPOLOGIE PARCOURS

BUTTERFLY I	BUTTERFLY II, II, IV, ...	BUTTERFLY II, II, IV, ...
2019	2021-2025	2026 au plus tard
TRANSFORMATION VERS LE MODELE CRECHE ACTUEL • Subventionnement de type crèche actuel • Possibilité de conserver un accueil 18-36 mois. Pour les pré-gardiennats dont la capacité n'est pas un multiple de 7 : possibilité d'ouvrir des places jusqu'au multiple de 7 supérieur avec nouvelle autorisation. Subside supplémentaire de 250€/places récurrent dès 2019 (et donc reconduit chaque année dès 2020) pour entamer la réalisation du programme de transformation vers le modèle final de destination	Subsides acquis maintenus, phases suivantes encore inconnues	Niveau de subsides : Accessibilité 2 • PO pouvoir public, asbl ou coopérative à finalité sociale • Ouverture 11h30/jour (entre 6h et 19h), 220jrs/an • Application de la PFP • Etre ouvert à l'accueil d'enfants en situations de handicap • Priorité sur 20 à 50% de la capacité pour répondre à des besoins spécifiques



Cadastre de l'emploi

Aide



Etape 2 : encodage des données relatives au cadastre de l'emploi

Consignes générales :

- **Encodez les données relatives à votre situation au 31 janvier 2020**
- **N'encodez que le personnel titulaire (et non les remplaçants)**
- **Renseignez le personnel par ordre décroissant d'ancienneté (la personne avec le plus d'ancienneté devra être encodée en ligne 1)**

Veuillez encoder sur cette première page le volume d'emploi total, en équivalents temps plein (ETP) en fonction au 31 janvier 2020 dans votre structure pour le personnel médico-social et de direction.

Si certaines personnes cumulent deux fonctions (par exemple une infirmière à $\frac{3}{4}$ temps (0.75 ETP) qui est également directrice de la structure), répartissez dans ce cas le volume d'emploi sur ces deux fonctions, de sorte à correspondre le plus possible à son occupation réelle. Par exemple :

- 0.5 ETP de direction
- 0.25 ETP infirmière

Le cumul de ces deux fonctions ne peut excéder un temps plein.

SORTIR



Données contractuelles TMS et de direction

Données contractuelles des travailleurs TMS et de Direction

Répartition ETP contrat dans les fonctions de TMS et Direction

NOM	N° Registre National	Diplôme	Type de contrat	Ancienneté	ETP Contrat	Répartition ETP contrat dans les fonctions de TMS et Direction					TYPE	E.T.P. Aide ACS	E.T.P. Aide MARIBEL	Nb. Points A.P.E.	Identification Autres Subsidés	Montant Autres	E.T.P. F.P.	Affecté subside ONE	VERIF
						ETP Direction	ETP TOTAL A.S.	ETP SUB ONE	ETP TOTAL infirmière	ETP SUB ONE									
Pitt Brade	76042717062	Assistante sociale et infirmière graduée	Contractuel	19	0,5	0,25	0,25	0,25	0	0		0	0	0		0	0	NON	0,5
Jolie Angelina	55.55.55-555.55	Infirmier bachelier	Contractuel	10	1	0	0	0	1	0		0	0	0		0	0	NON	1
		Infirmier bachelier Social		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Infirmier gradué spécialisé en santé communautaire		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Assistant social		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Educateur(trice) spécialisé(e).		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Instituteur(trice) maternel(le).		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Gradué(e), bachelier(ère) en logopédie.		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
		Assistant(e) en psychologie option « psychologie clinique »		0	0	0	0	0	0	0		0	0	0		0	0		0
TOTAL E.T.P.					1,5	0,25	0,25	0,25	1	0		0	0	0			0		
Vérif ETP subventionnés ONE actuellement								0	0										

TRIEZ PAR ANCIENNETE DECREISSANTE

Passez à l'étape suivante



Réparation des ETP dans les fonctions

	Fonction de direction	Fonction d' A.S.		Fonction d'infirmière	
ETP Contrat	ETP Direction	ETP TOTAL A.S.	ETP SUB ONE	ETP TOTAL infirmière	ETP SUB ONE
0,5	0,25	0,25	0,25	0	0
1	0	0	0	1	0,5
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
1,5	0,25	0,25	0,25	1	0,5
Entretien ONE actuellement		0		0	

VERIF	VERIF
0,5	0,25
1	1
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0
0	0

→ Si mauvaise répartition de l'ETP dans les fonctions la colonne « VERIF » se met en rouge

Aides à l'emploi

Aide à l'emploi								
TYPE	E.T.P. Aide ACS	E.T.P. Aide MARIBEL	Nb. Points A.P.E.	Identification Autres Subsidés	Montant Autres	E.T.P. F.P.	Affecté subsidé ONE	VERIF
A.P.E.	0	0	0		0	0	NON	0,5
	0	0	0		0	0	NON	1
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0
	0	0	0		0	0		0



Affecté à l'ONE → aide à l'emploi obtenu par vous-même et affectée à ce jour au subsidé ONE



Données contractuelles des travailleurs TMS et de Direction

Répartition ETP contrat dans les fonctions de TMS et Direction

NOM	N° Registre National	Diplôme	Type de contrat	Ancienneté	ETP Contrat	Fonction de direction				Fonction d'A.S.				Fonction d'infirmière				Aide à l'emploi				Nb. Points A.P.E.	Identification Autres Subsidés	Montant Autres	E.T.P. F.P.	Affecté subside ONE	VERIF
						ETP Direction	ETP TOTAL A.S.	ETP SUB ONE	ETP TOTAL infirmière	ETP SUB ONE	TYPE	E.T.P. Aide ACS	E.T.P. Aide MARIBEL	E.T.P. Aide ACS	E.T.P. Aide MARIBEL												
Pitt Brade	76042717062	Assistante sociale et infirmière graduée	Contractuel	19	0,5	0,25	0,25	0,25	0	0	A.P.E.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	
Jolie Angelina	55.55.55-555.55	Infirmière brevetée	Contractuel	10	1	0	0	0	1	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
				0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL E.T.P.						1,5	0,25	0,25	0,25	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Vérif ETP subventionnés ONE actuellement						0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

TRIEZ PAR ANCIENNETE DECROISSANTE

Passez à l'étape suivante



Tous les champs doivent être complétés pour accéder à l'étape suivante



Données contractuelle des travailleurs d'encadrement

Données contractuelles des travailleurs d'encadrement des enfants

NOM	N° Registre National	Diplôme	Type de contrat	Ancienneté	ETP Contrat	ONE SUBVENTION ACTUELLE			Aide à l'emploi							
						ETP SUB one	ape/acs	Nb. Points A.P.E.	TYPE	E.T.P. Aide ACS	E.T.P. Aide MARIBEL	Nb. Points A.P.E.	Identification subsidie Autres	Montant Autre	E.T.P. F.B.I.	Affecté subsidie ONE
Green Rachel	64050924093	Puéricultrice	Contractuel	29	0,5	0		0	A.P.E.	0	0	6		0	0	NON
Geller Monica	78222253458	Puéricultrice	Contractuel	22	1	0		0	A.P.E.	0	0	6		0	0	NON
Buffay Phoebe	75092811603	Puéricultrice	Contractuel	15	0,75	0		0	A.P.E.	0	0	4,5		0	0	NON
Simpson Marge	65092914030	Puéricultrice	Contractuel	12	0,75	0		0	A.P.E.	0	0	4,5		0	0	NON
Granger Hermium	78222253456	Puéricultrice	Contractuel	12	1	0		0	A.P.E.	0	0	6		0	0	NON
Bullock Sandra	86012122882	Puéricultrice	Contractuel	10	1	0		0		0	0	0		0	0	NON
				0	0	0		0								
				0	0	0		0								
				0	0	0		0								
				0	0	0		0								
				0	0	0		0								
				0	0	0		0								

UserForm10

Veuillez encoder sur cette page le volume d'emploi total, en équivalents temps plein (ETP) en fonction au 31 janvier 2020 dans votre structure pour le personnel d'accueil des enfants.

SORTIR



Tous les champs doivent être complétés pour accéder à l'étape suivante



Parcours du personnel TMS et de Direction

Transformation vers le modèle de destination : personnel de direction et PMS.

NOM	ETP CONTRA CTUEL	Actuellement							MODELE DE TRANSITION Phase 1					MODELE DE TRANSITION Phase 2					SITUATION MODELE DE DESTINATION : Accessibilité niv. 2						
		ETP SUPPL	O.I.L.E. ETP	Aide à l'emploi affectée à l'ONE		Fonds Propres	E.T.P. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE		Fonds Propres	E.T.P. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE		Fonds Propres	E.T.P. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE		Fonds Propres							
			PMS	TYPE	E.T.P. ACS	Nb. Points A.P.E.	E.T.P. Fonds Propres	PMS	TYPE	E.T.P. ACS	Nb. Points A.P.E.	E.T.P. Fonds Propres	Direction	PMS	TYPE	E.T.P. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	E.T.P. Fonds Propres	Direction	PMS	TYPE	E.T.P. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	E.T.P. Fonds Propres	
			0							0,75						0,75			0,5	0,5					
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	
	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	

Phase de transformation en crèche

Phase d'affectation de la prime de 250€ / place



Parcours du personnel d'encadrement des enfants

Page1 | Page2

		Actuellement				MODELE DE TRANSITION Phase 1				MODELE DE TRANSITION Phase 2				SITUATION MODELE DE DESTINATION : Accessibilité niv. 2										
		ETP SUPPL	O.N.E. ETP Subventionné	Aide à l'emploi		Fonds Propres	ETP. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE			ETP. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE			ETP. Sub ONE	Aide à l'emploi affectée à l'ONE								
			0	TYPE	ETP. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	ETP. non subv.	Publiculibre	3	TYPE	ETP. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	ETP. non subv.	PUER	TYPE	ETP. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	ETP. non subv.	PUER	TYPE	ETP. Aide à l'emploi	Nb. Points A.P.E.	ETP. non subv.	Fonds Propres
Passez à l'étape suivante rec	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0
	0	0	0		0	0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0		0	0	0	0

Phase de transformation en crèche

Phase d'affectation de la prime de 250€ / place

Calcul subside ONE

calculsubside



SUBVENTION PAYEES PAR L'ONE

	Actuellement	MODELE DE TRANSITION		Accessibilité n°
		Phase 1	Phase 2	
Personnel direction	0	0	4757,19	33979,92
Personnel PMS	0	50969,88	50969,88	33979,92
Personnel Encadrement	0	141086,65	141086,65	206834,6
Remplacement personnel	0	3457,02	3542,65	4946,3
TOTAL PERSONNEL	0	195513,55	200356,37	279740,74
Personnel direction et PMS	0	0	0	0
Personnel Encadrement	0	-89806,33	-89806,33	-89806,33
TOTAL Réduction PRC	0	-89806,33	-89806,33	-89806,33
Rétrocession	0	-4800	-4800	-4800
subside présence	0			
Frais administratifs	0			
Limitation 12 places	0			
TOTAL SUBSIDES	0	100907,22	105750,04	185134,41
Montant EX--FSE/ FESC/H.A.	0	0	0	0
Utilisation EX--FSE/ FESC/H.A.	0	0	0	0
Solde EX--FSE/ FESC/H.A.	0	0	0	0
TOTAL SUBSIDES versé par l'ONE	0	100907,22	105750,04	185134,41

Détails des subsides pour les poste de direction et T.M.S.

Détails des subsides pour les postes d'encadrement des enfants

Passez à l'étape suivante 16



SUBVENTION PAYEES PAR L'ONE : détail des postes de directions et T.M.S.

NOM		Ancienne	Actuellement				MODELE DE TRANSITION								Accessibilité niv. 2							
							Phase 1				Phase 2											
			Forfaits		Réd. PKL		Forfaits		Réd. PKL		Forfaits		Réd. PKL		Forfaits			Réd. PKL				
			T.M.S. ETP	T.M.S. Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS	T.M.S. ETP	T.M.S. Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS	Direction ETP	Direction Forfait	T.M.S. ETP	TMS Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS	Direction ETP	Direction Forfait	T.M.S. ETP	T.M.S. Forfait	Direction Réd. PRC	Réd. ONSS
			0	0	0	0	0,75	50969,88	0	0	0,07	4757,19	0,75	50969,88	0	0	0,5	33979,92	0,5	33979,92	0	0
Pitt Brade		19	0	0	0	0	0,75	50969,88	0	0	0,07	4757,19	0,75	50969,88	0	0	0,5	33979,92	0,5	33979,92	0	0

Détails des subsides pour les postes d'encadrement des enfants

Résumé de la subvention allouée par l'ONE



SUBVENTION PAYEES PAR L'ONE : **détail des postes d'encadrement des** **enfants**

Résumé de la subvention allouée par l'ONE

		Actuellement				MODELE DE TRANSITION : Phase 1				Phase 2							
		PUER FORFAIT		PUER Réd. PRC		PUER FORFAIT		PUER Réd. PRC		PUER FORFAIT		PUER Réd. PRC		PUER FORFAIT		PUER Réd. PRC	
		PUER ETP	PUER Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS	PUER ETP	PUER Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS	PUER ETP	PUER Forfait	PUER Réd. PRC	Réd. ONSS	PUER ETP	PUER Forfait	Réd. Prime	Réd. ONSS
		0	0	0	0	3	141086,65	-56607,12	-33199,21	3	141086,65	-56607,12	-33199,21	4,5	206834,6	-56607,12	-33199,21
Green Rachel	29	0	0	0	0	0,5	25654,66	-9434,52	-6036,56	0,5	25654,66	-9434,52	-6036,56	0,5	25654,66	-9434,52	-6036,56
Geller Monica	22	0	0	0	0	1	48316,56	-18869,04	-11369,47	1	48316,56	-18869,04	-11369,47	1	48316,56	-18869,04	-11369,47
Buffay Phoebe	15	0	0	0	0	0,75	34030,33	-12579,36	-8007,77	0,75	34030,33	-12579,36	-8007,77	0,75	34030,33	-12579,36	-8007,77
Simpson Marge	12	0	0	0	0	0,75	33085,1	-15724,2	-7785,41	0,75	33085,1	-15724,2	-7785,41	0,75	33085,1	-15724,2	-7785,41
Granger Hermium	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	44113,47	0	0
Bullock Sandra	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,5	21634,48	0	0



Fonctionnalités supplémentaires



C:\Users\Dem
eul01\Desktop
\Outil PO3
maison
enfant.xlsb